



DESCRIPTIF DES MISSIONS

Chef de la Division du partenariat et de la communication

Direction des Affaires de la Migration

La Division du partenariat et de la communication: cette division, qui comporte trois services, a pour principales missions de:

- Coordonner la gouvernance et la mise en œuvre des programmes relatifs à la stratégie nationale de l'immigration et de l'asile ;
- Assurer le suivi et la mise en œuvre des conventions et partenariats avec les différentes institutions publiques ;
- Promouvoir le partenariat avec la société civile à travers une dynamique de concertation permanente et de planification participative et renforcement de son implication dans la mise en œuvre de la politique migratoire;
- Mettre en place des programmes de renforcement des capacités de la société civile en matière de prise en charge des populations migrantes ;
- Initier des actions de communication encourageant la diversité et le vivre ensemble ;
- Mettre en place un système de veille informationnelle
- Mettre en place une politique de communication interactive sur les actions et les programmes de la direction et des politiques migratoires.

Le titulaire du poste sera responsable :

- de l'encadrement des activités de la division;
- de veiller à l'animation et au bon fonctionnement de la division ;
- de l'élaboration, de la réalisation et du suivi du programme d'action de la division;
- de l'évaluation annuelle des actions menées ;

Position dans l'organigramme

*Direction des Affaires de
la Migration*

*Division du partenariat et de
la communication*

*Service du partenariat
institutionnel*

*Service du partenariat avec
le tissu associatif*

*Service de la
Communication et de la
veille informationnelle*